BOUZIGUES
Le Perle de Thau

Sète Agglopôle Méditerranée

Mairie de BOUZIGUES
1 Rue du Port
34140 Bouzigues
Tél : 04.67.78.30.12

Chargé d'étude :
ADELE
SFI URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adele-sfi@adelesfi.fr

Plan cadastral: source : DGFIP © 2023-01 DGF CCAS Droits de l'Etat réservés 49

Système de coordonnées utilisé : RGF93 - Projection Lambert 93

Courbes de niveau, source : SDIS 202169
Points cotés: source: CG34

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatiques
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

5.2

Ref : bou039plu24msi4_d2p
10 décembre 2024

Commune de Bouzigues
Plan local d'urbanisme (PLU)

Modification simplifiée n°4

Document graphique du règlement (Plan de zonage du Village)

Echelle : 1/2000ème

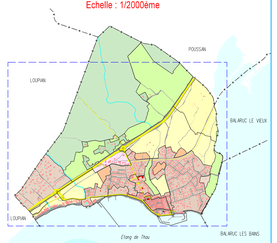

Approbation du PLU : DCM du 11 juillet 2017
Approbation de la modification simplifiée n°1 : DCM du 29 juin 2022
Approbation de la modification simplifiée n°2 : DCM du 30 octobre 2023
Approbation de la modification simplifiée n°3 : DCM du 17 décembre 2024
Approbation de la modification simplifiée n°4 : DCM du 27 juin 2025

ADELE SFI et SPI GRAPHIC décliment toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

- Limite de zone et de secteur
- Espace Boisé Classé "significatif"
- Espace Boisé Classé "non significatif"
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général, élargissement + création de voie
- Marge de recul des constructions par rapport à l'axe de la RD 613 (articles L.111-6 à L.111-10 du code de l'urbanisme)
- Elément de patrimoine à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier
- Elément de patrimoine (murs) à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier
- Elément de paysage (linéaires végétaux) à préserver
- Secteur à protéger pour des motifs d'ordre écologique (préservation, maintien ou remise en état des continuités écologiques)
- Bande littorale dite des 100 mètres
- Bande des 100 mètres où sont autorisées les constructions et installations nécessaires à des services publics ou à des activités qui nécessitent la proximité de l'eau
- Limite des espaces proches du rivage
- Limite du Domaine Public Maritime (D.P.M.)

Zones inondables

Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation approuvé par arrêté préfectoral le 25 janvier 2012

- Enveloppe des zones inondables du PPRI de la commune de Bouzigues (reportée de manière indicative sur les plans de zonage) Voir détails en annexe 6.3

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (en m2)
1	Elargissement du Chemin de Meynes	Commune	1622
2	Réserve foncière dédiée aux professionnels de la conchyliculture et à la promotion des produits du terroir	Commune	2872
3	Elargissement du chemin de la Catonnière à 10 mètres d'emprise	Commune	2994
4	Création de stationnements publics – Zone Ouest	Commune	5412
5	Création d'une liaison douce (piétons – vélos) le long du Joncas, reliant les Hauts de la Catonière à l'Avenue Louis Tudesq	Commune	2166
7	Elargissement de la rue du Moulin à Vent	Commune	806
8	Aménagement de l'Ave. A.Bouat (création de trottoirs et de stationnements)	Commune	531
9	Désenclavement du hameau du Clap	Conseil Général de l'Hérault	1671
10	Elargissement du chemin du Clap à 8 mètres d'emprise, entre la voie verte et la RD613 (EB 8 du POS)	Commune	123
11	Elargissement du chemin du Bosc à 11 mètres d'emprise	Commune	1166
12	Création d'une liaison piétonne (3 mètres d'emprise)	Commune	69
13	Création d'une liaison piétonne (1,4 mètre d'emprise)	Commune	148
14	Espaces publics	Commune	937
15	Elargissement du chemin du Mas d'Argent à 8 mètres d'emprise	Commune	875
16	Création d'une liaison entre le chemin du Mas d'Argent et la future base nautique (7 mètres d'emprise)	Commune	766
17	Elargissement de la route du stade à 8 mètres d'emprise	Commune	179
18	Création d'une liaison piétonne de 3 mètres d'emprise	Commune	523
19	Création d'une voie de desserte locale et d'un accès piéton au littoral	Commune	1170